



Groupe de travail GT7e

Environnement

Type de document	Relevé des échanges
Groupe de travail	GT7e
Date de la réunion	24 juin 2010
Lieu de réunion	Montauban

Certains maires de communes isolées (c'est-à-dire ne faisant pas partie de Communauté de communes, comme par exemple Pompignan) n'ont pas participé à la réunion suite à un oubli dans les invitations faites par RFF. Cet oubli sera rectifié à la prochaine réunion du groupe de travail. Les éléments de la réunion leur seront envoyés.

Documents consultés en séance :

- o Cartes thématiques des enjeux Naturels et Biologiques sur fond de plan 1/25.000 avec mention du périmètre des études, et du fuseau retenu au comité de pilotage du 31 mai 2010.

Déroulement de la réunion :

RFF introduit la réunion :

- tous les acteurs de l'environnement de Haute-Garonne et Tarn-et-Garonne ont été invités à ce groupe de travail (voir remarque précédente).
- 3 notes ont été envoyées préalablement à cette réunion : « Etudes et concertation », « Méthode d'analyse environnementale », « Charte de la concertation ».
- Un compte rendu des échanges et des conclusions sera rédigé et diffusé aux participants.

1- Présentation des principes des études et de la concertation en étape 2 :

Le cycle des itérations entre les études et la concertation démarre par la production des hypothèses de tracé. Les avis sont donnés par les commissions consultatives (composés des élus des collectivités, du conseil général et régional, sous l'égide du préfet)
Les comités territoriaux (composés des co-financeurs du projet, de RFF et du préfet) examinent ces avis et proposent au comité de pilotage des décisions.
Les décisions sont prises par le comité de pilotage (composé de l'Etat, de RFF et des conseils régionaux)

2- Présentation des objectifs de l'étape 2 (Avant Projet Sommaire)

3- Présentation du groupe de travail «Environnement»

4 – Programme de la concertation

5 – Présentation des différentes étapes jusqu'au tracé retenu par le COPIL à l'été 2011.

Été 2010 : Identification des zones sensibles

Octobre 2010 : recherche des hypothèses de tracé.

Janvier 2011 : identification du tracé pressenti.

Mai 2011 : tracé qui sera proposé aux commissions consultatives.

6 – Présentation de la méthode de définition du tracé :

- La grille d'analyse multicritères présentée a été inspirée de la grille de l'étape 1 en prenant en compte la précision des données de l'étape 2.
- Les investigations écologiques, dont l'avancement est présenté en séance, alimenteront la connaissance des enjeux environnementaux et permettront d'identifier des Zones Sensibles.

7 – Prise en compte des enjeux environnementaux :

- La première stratégie de prise en compte des enjeux environnementaux est l'évitement.
- A défaut d'éviter, limiter l'impact sur le milieu à enjeux
- A défaut de limiter, proposer des mesures compensatoires très en amont du projet

Points marquants et conclusions :

RFF remercie les personnes présentes pour leur participation à ce groupe de travail.

La concertation doit permettre de sélectionner le tracé globalement le meilleur.

La connaissance et la hiérarchisation des enjeux sont capitales à la définition d'une solution technique respectueuse de l'environnement humain et naturel. L'ensemble des acteurs est invité à informer RFF des données dont il a connaissance dans le cadre de la définition des enjeux environnementaux.

Le prochain groupe de travail aura lieu en octobre pour la présentation des hypothèses de tracé.

Echanges au cours de la réunion :

Entité	Propos	Nature	Réponse de RFF en séance	Nature
DRAC	Souhaite que les monuments historiques, qu'ils soient inscrits ou classés, soient pris en compte en enjeu très fort. Leurs périmètres de protections respectifs en enjeu Fort.	R	RFF confirme la prise en compte de cette demande.	PC
DREAL	Demande qu'un effort de précision soit porté sur les habitats menacés en faisant apparaître les référentiels utilisés qui ont permis de hiérarchiser ces enjeux.	R	Le groupement ISA indique que les bureaux d'études en charge des inventaires écologiques ont travaillé avec des spécialistes reconnus régionalement pour valider les différents référentiels. Ces référentiels seront transmis à la DREAL.	PC
DREAL	Recommande de faire apparaître la thématique des espaces protégés dans la grille de hiérarchisation.	R	RFF confirme la prise en compte de cette demande.	PC
AGIR Garonne	L'association demande à RFF s'il est possible d'avoir la liste de l'ensemble des données collectées pour la recherche des zones sensibles. Le collectif rappelle que cette demande avait été formulée en étape 1.	Q	RFF répond qu'une transmission est possible. Cependant dans le cas de certaines données (espèces protégées par exemple), RFF doit recevoir un accord de la DREAL avant toute transmission. Dans le cas où cette transmission de la liste n'apparaît pas urgente, cette transmission pourra avoir lieu à la fin des 2 cycles. Une négociation sera possible avec RFF si cette transmission apparaîtrait urgente. Le groupement ISA rappelle que si les personnes présentes à la réunion connaissent d'autres associations ayant des données environnementales supplémentaires, ces mêmes associations peuvent rentrer en contact avec le groupement ou RFF.	R

Conseil Général 31	Demande comment il est possible de réduire les nuisances sonores.	Q	Le groupement ISA répond que des merlons et des écrans sont disposés le long de la LGV afin de réduire la nuisance sonore pour les riverains du projet lorsque nécessaire. Concernant la faune, aucune mesure spécifique n'est prévue hormis des écrans (surtout visuels) le long des PGF (passage grande faune). RFF rajoute qu'un retour d'expérience sur les précédents projets et notamment sur les types d'équipements à poser sera appliqué au projet GPSO	
DREAL	Recommande à RFF d'anticiper en réalisant les mesures compensatoires sur les zones de substitution (zone humide par exemple) avant tout travaux de réalisation de la LGV. Cela permettrait aux populations d'aller vers les milieux de substitution avant la destruction de leur habitat.	R	RFF souhaite développer un programme volontariste d'anticipations foncières pour répondre, notamment à cet enjeu.	R
Fédération de Chasse	La fédération de la chasse indique que la période la plus perturbante pour la faune et la flore est la phase de construction.	R		
Conseil Général 31	Demande si RFF utilise des pesticides pour entretenir ses lignes.	Q	RFF confirme qu'une réflexion est en cours et menée par RFF (expérimentation en cours au niveau national) mais qu'aujourd'hui il n'y a pas de solution de substitution aux pesticides. RFF indique cependant que les concentrations d'herbicides ont été diminuées.	R
Agir Garonne	L'association demande à RFF comment la vallée de la Garonne qui est identifiée en enjeu très fort sur l'environnement est assimilée en cumulant des enjeux humains?	Q	Tous les enjeux présents dans le corridor Garonne sont pris en compte, y compris les enjeux humains. L'analyse réalisée au travers des zones sensibles et des fiches associées permettra de retracer les différentes décisions sur les hypothèses de tracés.	R
Collectif USV	Il demande s'il est possible de chercher un tracé à l'extérieur du fuseau à la fin de la collecte et la découverte d'enjeux trop importants dans le fuseau retenu, sans modifier toutefois le projet en amont et en aval ?	Q	RFF indique qu'une analyse supplémentaire a été menée suite à la demande du collectif, et que plusieurs réunions ont eu lieu entre le collectif USV et RFF (dernière en date du 21/06 à la préfecture). Le COPIL du 31/05/10 a validé un fuseau dans le périmètre d'étude. La demande du collectif a été rapportée au ministère : la décision ministérielle tranchera sur le choix du fuseau. RFF confirme que la situation est connue et que la décision sera prise en conséquence.	R

Abréviations :

Nature des propos : O = Objection, Opinion / R = Remarque / S = Souhait / Q = Question

Nature des réponses : PE = Promesse d'engagement pour le futur / PC = Prise en compte / RU = Réponse ultérieure